
MARRAKECH – Atelier de renforcement des capacités d’At-Large - Une introduction à l’élaboration de politiques de l’ICANN

Mardi 25 juin 2019 – 13h30 à 15h00 WET

ICANN65 | Marrakech, Maroc

JOANNA KULESZA : ... de politiques à l’At-Large. Je m’appelle Joanna Kulesza, je suis coprésidente du groupe de travail de renforcement des capacités d’At-Large avec Alfredo qui n’est pas là.

L’ordre du jour pour aujourd’hui est de vous donner un aperçu rapide de comment fonctionne l’élaboration de politiques. Pour cet appel, j’ai avec moi Jonathan Zuck, coresponsable de l’élaboration de politiques et qui présentera de manière succincte les différentes manières d’élaborer des politiques à l’At-Large. Pour vous donner un peu de contexte ou des informations d’où vous pouvez trouver ces informations, Evin fera une petite présentation de quelques diapositives d’où trouver les ressources qui existent à la date. Donc on verra la page wiki et tous les sites où les processus et les résultats de l’élaboration de politiques d’At-Large sont présentés. Et puis on a des études de cas pour vous raconter un peu les sujets les plus controversés qui sont abordés par la communauté en ce moment. On a des présentateurs d’At-Large et des différents

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

groupes de travail. On a Justin et Holly qui présenteront les sujets à mesure qu'on avancera.

On n'a pas le temps, on a à peu près une demi-heure pour la discussion à la fin de la séance, donc on sera prêts à vous écouter et à répondre aux questions. Mais la manière de procéder sera d'avoir les présentations ou les points de discussion d'abord. Donc on écouterait les présentations. Veuillez bien prendre note de vos questions s'il y en avait et on y arrivera à la fin de la séance. L'ordre du jour apparaît à l'écran derrière moi et sur le site web. Les présentations qui accompagneront les intervenants seront également disponibles dans ce site web. Et nous parlons les différentes langues de l'ICANN dans la salle, donc nous avons des services d'interprétation pour que vous puissiez participer en vous comprenant.

Sans tarder, je vais passer la parole à Jonathan Zuck, qui codirige le travail d'élaboration de politiques à l'At-Large. Donc allez-y Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Je suis Jonathan Zuck. Une petite précision. Joanna a dit que j'étais responsable de l'élaboration de politiques à At-Large et je ne suis pas prêt en fait à accepter ce titre.

Pour commencer, je voudrais parler du problème croissant des déchets qui s'accumulent dans les océans si cela ne vous gêne pas parce que l'ordre du jour n'est pas tout à fait pertinent pour aujourd'hui. Donc il m'a semblé qu'il fallait parler de quelque chose d'aléatoire.

Alors, l'élaboration de politiques de l'ICANN, comment y participer? C'est une question qui peut être discutée rapidement ou doucement mais il y a différentes manières de voir les choses. L'élaboration de politiques, on pourrait dire, ressemble à un train. Ce n'est peut-être pas la bonne analogie. On pourrait dire ce train-là. C'est un train un peu plus lent, pas vraiment un TGV, mais c'est comme cela que fonctionne l'élaboration de politiques à l'ICANN.

Il y a deux manières de lancer un processus au sein de l'ICANN. On peut le faire à travers la GNSO, à savoir l'organisation de soutien pour les noms génériques – il est difficile de retenir ce que veut dire chaque sigle – et c'est eux qui peuvent initier un processus d'élaboration de politiques ou alors dans d'autres circonstances, c'est le Conseil d'Administration lui-même qui peut lancer ou créer un groupe de travail intercommunautaire, ce qui n'est pas aussi fréquent, mais c'est leur manière d'initier le travail d'élaboration de politiques.

Les politiques de la GNSO sont censées être la norme. Les politiques sont censées être développées par la GNSO. Par exemple quand on discutait du cadre de responsabilité pour la transition de l'ICANN, cela s'est fait à travers un groupe de travail intercommunautaire, ce qui vous montre que tout le monde y a participé, tout le monde y était compris au même niveau, à armes égales, parce que c'était un groupe de travail qui avait été créé par le Conseil d'Administration.

Or, le plus souvent, la GNSO lance un plan de politiques. Donc si vous y réfléchissez un peu, vous voyez qu'il y a différents arrêts et différentes stations, donc vous avez l'occasion de prendre le train à différents arrêts. Cela démarre au conseil de la GNSO et puis le premier arrêt, très souvent, est le point du personnel qui doit créer un rapport thématique. C'est à eux d'essayer de comprendre quelle est la portée du problème, quelle est la réalité actuelle. Souvent, cela se fait à travers des consultations avec la communauté qui contacte différents groupes, ils font des sondages, des recherches. Donc voilà la première occasion de participer à l'élaboration de politiques de l'ICANN, au tout début, de discuter avec le personnel pour les aider à comprendre quelle est la portée du problème, d'où cela vient, combien de personnes en souffrent ou sont touchées par ce

problème. Donc c’est le moment de définir soi-disant le problème qui sera alors traité à l’étape suivante.

Une fois que ce rapport thématique est reçu, le conseil de la GNSO se dira : « Et bien, on dirait que ce problème est un peu plus large que ce qu’on pensait et qu’il s’avère nécessaire de lancer un processus d’élaboration de politiques. Et pour ce faire, on crée un groupe de travail spécifique. » L’idée est de créer un petit sous-comité qui est responsable de résoudre ce problème et de faire des recommandations au conseil de la GNSO. Voilà ce qu’est un PDP, un processus d’élaboration de politiques.

À présent, la nature de la manière dont ces groupes de travail fonctionnent est en train d’être revue au sein de la GNSO à travers le PDP 3.0. Cheryl, notre agente de liaison auprès du conseil de la GNSO, nous en informera pas la suite, mais ils essaient de définir quelle serait la meilleure manière pour procéder à ce travail. Or, c’est là qu’ils lancent un appel à participants. Et même si on n’appartient pas à la GNSO, rien ne nous empêche d’aller avoir des participants à ce groupe, d’envoyer des gens, de les obliger même à aller y participer, ce qui se passe très fréquemment.

Par exemple, Cheryl fait partie du groupe de travail relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD qui a été lancé par la GNSO. Et il se fait qu’elle ait fini par présider le

groupe, même. Donc vous voyez que rien n’empêche les représentants d’At-Large d’avoir un rôle important au sein de ces groupes de travail. Et cela prend beaucoup de temps, certes. Le temps qui doit y être consacré varie d’un groupe à l’autre. On essaie un peu de prévenir les gens pour savoir qu’est-ce qu’on attend d’eux mais dans la plupart des cas, ils se réunissent ici dans la réunion de l’ICANN et tiennent des réunions par téléphone pour discuter des problèmes, des solutions proposées et pour rédiger les recommandations qui vont être formulées au conseil de la GNSO. Donc voilà le premier arrêt. Le deuxième arrêt, c’est le groupe de travail des PDP.

On continue et dans la route, on trouve par la suite les consultations publiques. En termes généraux, lorsqu’un groupe de travail relatif ou consacré à un PDP trouve ou a besoin de différents résultats, recommandations ou conseils pour les proposer au conseil de la GNSO, ils les consolident et les publient pour consultation publique. Des fois, ils demandent des contributions avant de commencer aussi. Mais plus fréquemment, ce qu’ils font, c’est de dire : « Voilà ce qu’on a trouvé, ce qu’on se dit pourrait aider à résoudre le problème. Qu’en pensez-vous ? » Et c’est l’endroit le plus populaire pour prendre le train pour ceux qui ne participent pas régulièrement aux processus d’élaboration de politiques de l’ICANN. Vous

verrez qu'il y a des associations commerciales, différentes parties prenantes, d'ailleurs, en dehors des l'ICANN qui pourraient être au courant de cette consultation publique et qui en profitent pour faire des commentaires.

Paradoxalement, c'est également le cas d'autres groupes qui font partie du processus d'élaboration de politiques puisqu'ils font des commentaires eux-mêmes. C'est marrant puisqu'on se dirait qu'ils ont déjà fait leurs commentaires au moment d'élaborer les recommandations alors que non. Donc il y a des membres qui sont des utilisateurs commerciaux ou des membres d'At-Large qui ont participé au processus d'élaboration de politiques et qui, toutefois, vont présenter des commentaires publics au processus de consultation. Maintenant, qu'on a considéré tout le matériel, toute la problématique en termes généraux, bref, j'ai pensé à une autre chose. Mais en général, le mieux, c'est de participer aux groupes de travail et de contribuer à ce qui y est dit avant la consultations publique. C'est pourquoi j'encourage toujours les gens à envoyer des représentants aux groupes de travail pour essayer d'avoir une influence et que ces personnes sachent qu'est-ce qu'on attend d'eux, quel est le résultat qui serait souhaitable pour nous en tant que demandant. Je pense que c'est cela le processus que l'on devrait essayer de suivre.

Pourtant, on a toujours la possibilité de faire des commentaires par la suite. Ce n'est pas le cas dans d'autres organisations mais le plus souvent, les personnes sont prêtes à faire des commentaires en leur propre nom. Si vous trouvez que la position consensuelle d'At-Large ne reflète pas votre avis, ce qui pourrait bien évidemment arriver, vous avez également l'occasion de vous faire entendre par un public plus large si vous participez à ce processus de commentaires publics et de consultation publique.

Alors, prochaine étape, le conseil va analyser ces commentaires, s'il y a quelque chose d'intéressant, les recommandations. Ils vont présenter les recommandations qui sont formulées au Conseil d'Administration.

Et dans toutes les instances, le Conseil d'Administration aura la possibilité de prendre ces recommandations ou pas. Et ce qu'ils font en général, c'est de les interpréter et de faire une autre consultation publique. C'est marrant parce qu'on fait des commentaires, ils vont apporter des petites modifications en fonction des commentaires s'ils sont bien compris ou s'ils sont mal compris, ils vont faire autre chose, ils le présentent au Conseil d'Administration qui doit alors considérer la politique qui y est proposée, et le but étant toujours d'aider à informer le processus de décision du Conseil d'Administration.

Or dans l'idéal, le processus que suit le Conseil d'Administration est censé suivre un processus et parvenir à un résultat pour résoudre un problème qui a été identifié. L'idée est toujours d'essayer d'attendre à ce que le Conseil d'Administration résolve un problème de la communauté ou prenne une décision qu'on n'a pas pu prendre nous-mêmes. C'est comme la décision de Salomon qui était censé diviser le bébé, parce qu'en général, c'est la communauté qui devrait prendre la bonne décision, pas le Conseil d'Administration.

Si on leur demande à eux de décider, en fait, on serait en train d'abdiquer notre responsabilité de participer responsablement à la communauté de l'ICANN. Donc le Conseil d'Administration devrait en fait avoir le rôle de veiller à ce que tout le monde soit entendu, que les processus soient suivis, pas de prendre des décisions. Et pour eux, le critère au moment d'accepter ou pas les recommandations serait de voir si tout a été fait comme il le faut.

Mais en tout cas, cette deuxième consultation publique du Conseil d'Administration est une autre occasion de participer. Parfois, l'At-Large a participé à ce processus parce qu'on sentait que le processus n'avait pas été respecté. On a discuté du EPDP où on sentait que le message qu'on avait essayé de faire passer, notre voix n'avait pas été entendue. Cela pourrait être dû à un

manque de temps, pourquoi pas. Mais on a profité de cette consultation publique du Conseil d'Administration pour dire : « On considère que le processus n'a pas été suivi correctement, qu'il faudrait faire des modifications. » Le Conseil d'Administration en tout cas n'est pas censé annuler une décision, c'est juste vérifier que tout se passe comme il le faut.

Et puis finalement, si cela s'avérait convenable, on peut tout simplement envoyer un avis de l'ALAC. Pour n'importe quel processus à n'importe quel point du processus, on peut envoyer un avis de l'ALAC. Paradoxalement, c'est pour cela qu'on nous a créés, c'est pour ce faire.

Maintenant que vous avez compris le processus – je sais qu'il y a beaucoup de gens qui ne comprennent peut-être pas le processus – mais pour ceux qui sont là et qui comprennent bien le processus, vous voyez facilement pourquoi la participation au long du processus est beaucoup mieux que d'envoyer un avis à la fin. Et le comité consultatif gouvernemental, d'ailleurs, a fait cela pendant des années. Ils attendaient jusqu'à la fin de la discussion quand le travail était complété et par la suite, ils envoyaient un avis qui ne reflétait pas la même chose. Donc ils ne participaient pas au processus d'élaboration de politiques. Donc en fait, ce qu'ils faisaient était d'attendre jusqu'à la fin pour se faire entendre à travers les avis et excluait la

communauté du processus de prise de décision et d'adoption de résolution. Donc maintenant, on s'est rendu compte que c'est beaucoup plus raisonnable de profiter des opportunités qu'on a pour participer avant cela dès le départ au processus d'élaboration de politiques. Et c'est ce que le GAC commence à faire parce que c'est plus responsable.

Il y a des commentaires ?

JAVIER RUA-JOVET :

Merci. Pour ce qu'est des premiers arrêts du train par rapport à la politique de la GNSO et du travail de politique du haut vers le bas aussi, on voit qu'il y a une manière intéressante de faire les choses de politiques de la GNSO. On a Cheryl qui est responsable d'un PDP par exemple et puis on a la piste de travail 5 qui a un groupe de travail qui ressemble un peu à la structure des groupes de travail intercommunautaires. Mais c'est bien parce que le processus maintenant intègre mieux tout le monde.

JOANNA KULESZA :

J'ai fait partie du groupe de travail de la piste de travail 5. Merci Jonathan de cette introduction. Je sais que vous n'aimez pas les processus. Merci d'avoir pris le temps de nous expliquer ce processus qui est susceptible de nous permettre d'avoir de

meilleurs résultats. Jonathan copréside le groupe de travail des politiques consolidées. Ce n’est pas sa responsabilité principale.

Dans notre wiki, on a des informations et c’est Evin qui va nous expliquer les procédures qu’Holly et Justine aborderont par la suite.

EVIN ERDOĞDU :

Merci. Je suis coordinatrice principale de politiques d’At-Large, donc soutien du personnel. Je vous indiquerai où trouver les ressources de l’ICANN liées à l’élaboration de politiques. D’abord, je vous montre le site web d’At-Large qui devrait apparaître tout de suite. Voilà la page d’accueil du site web d’At-Large. Si vous allez au deux-tiers supérieur de la page, vous pouvez accéder aux politiques ; allons-y. Et dans cette partie de la page, vous pouvez chercher tous les commentaires et avis de politiques qui ont été créés par l’ALAC et par At-Large dans les 10 dernières années. Il y a un filtre de recherche qui est très pratique.

À droite, cela vous montre les travaux en cours et les commentaires et déclarations les plus récentes à avoir été ratifiées par l’ALAC. Mais à gauche, si vous voulez chercher des mots clés spécifiques, des déclarations spécifiques, un rapporteur spécifique ou des sujets fréquents que l’on aborde à

l’ALAC, vous pouvez cocher les cases et voir les résultats qui apparaissent immédiatement. S’il y a un sujet spécifique qui vous intéresse ou que vous voulez savoir quelle était l’opinion de l’ALAC sur un sujet dans le passé, vous pouvez également le voir à travers cette fonction dans cette partie de la page.

Si on accède à une déclaration qui ait été ratifiée récemment, par exemple l’évolution du modèle multipartite de l’ICANN, vous voyez en haut le sujet sur lequel cela porte, les rapporteurs, le document lui-même, vous pouvez le télécharger pour le consulter, vous voyez le processus de travail. Et il y a le lien pour accéder à l’espace de travail wiki, ce que je montrerai un peu plus tard.

On revient à l’ordre du jour. Tout apparaît dans l’ordre du jour, donc vous pourrez le faire sur vos propres ordinateurs si vous voulez. Et on a la page de l’élaboration d’avis de politiques d’At-Large. C’est là que la communauté travaille le plus. Voici le graphique d’élaboration d’avis de politiques d’At-Large qui montre le rôle des comités consultatifs au processus d’élaboration de politiques à l’ICANN. Vous voyez l’ALAC à gauche. Jonathan a expliqué très clairement le processus, mais vous avez également un schéma ici que vous pourrez partager sur les réseaux sociaux ou si vous voulez avoir vous-même plus d’informations.

Il y a également des documents historiques que vous pouvez consulter si vous commencez à peine. Le site web de l’ICANN lui-même a une page consacrée aux consultations publiques où ils publient toutes les consultations publiques. Cela vous montre la date à laquelle ils commencent, la date de conclusion. Ici dans l’espace wiki, ces informations sont également publiées pour que tout le monde puisse les consulter, voir qui est responsable, quelle est la date butoir et qui vous pouvez contacter pour faire des contributions.

Il y a également un système de référence et de documents d’At-Large qui montre comment nous définissons les noms des fichiers pour les déclarations. Chacun suit un code de l’At-Large avec la date et le mois auxquels le document est envoyé. Il y a un lien ici que vous pourrez suivre. Cette page initiale montre toutes les consultations publiques et les avis en cours, mais vous pouvez également consulter les archives de 2016, 2017, 2018, 2019. Et on a une page également spécifique pour le EPDP.

Mais en ce moment, on voit les différents commentaires. Il y en a quelques uns qui ont été publiés, des consultations publiques qui ont été ouvertes juste avant la réunion. Et l’ALAC doit toujours décider s’ils veulent faire des commentaires ou pas, donc c’est ce que dit *TBC*, à confirmer. Mais pour d’autres, cela a déjà été décidé et ils apparaissent comme du travail en cours.

Là, on dit *drafting* puisqu’on travaille sur la rédaction. On a des échanges hebdomadaires pour décider de cela. Et puis on a des consultations de politique et des avis de politiques qui sont finalisés, si c’était présenté ou adopté. Des fois, si c’était présenté en dehors du processus de consultation publique formel de l’ICANN, il y a des groupes de travail qui travaillent à l’interne et qui demandent les retours de l’At-Large. Très souvent, on donne notre avis informel aussi pour ces processus. Mais d’autres fois, il y aura un processus de ratification pour que l’ALAC ratifie la déclaration quand c’est une autre organisation. Et pour revenir en arrière, on va voir la page du modèle multipartite et vous pouvez voir l’effort de travail qui existe et toutes les déclarations. On fait référence ici par exemple à Greg et à Marita qui ont présenté ceci plusieurs fois par l’intermédiaire du CCWG ; vous voyez la présentation ici.

Vous voyez également un aperçu des informations qui existent au niveau de l’ICANN là-dessus et vous avez les versions préliminaires qui ont été présentées. Vous avez la version la plus récente qui a été soumise, tout cela pour référence.

Et très souvent, ici, on descend un petit peu, vous avez la section des commentaires avec beaucoup de commentaires provenant de la communauté prenant en compte le développement de ces déclarations. Donc voilà comment nous travaillons avec le

modèle ascendant que nous avons à l'ICANN. Chaque déclaration a une lettre qui indique... Je vais vous montrer un exemple de cela, voilà. Donc vous avez un code barre, vous avez la déclaration, voir si c'est ratifié ou pas, vous avez les dates, vous avez ce qui s'est déroulé pour rédiger ces textes et vous avez le texte de la déclaration ici-même.

Donc voilà un aperçu. Si vous avez des questions, si c'est difficile à trouver, n'hésitez pas à me contacter, à contacter les membres du personnel. On pourra vous aider pour améliorer ce processus. Merci.

JOANNA KULESZA :

Merci beaucoup Evin. Donc, si vous êtes intéressé par un thème en particulier, si vous voulez travailler là-dessus, n'hésitez pas à nous contacter, Jonathan, Olivier, le personnel ou moi-même, et on vous fera participer plus d'avant si vous êtes passionné de quelque chose en particulier.

Nous avons des personnes passionnées ici par ces procédures. Donc c'est pour vous donner un exemple de ce que nous faisons actuellement comme travail. Jonathan vous a donné un petit peu un aperçu de la manière dont nous procédons. Nous avons maintenant vu le site web. Et pour vous montrer exactement comment on fait un travail sur le développement de politiques,

nous avons Justine Chew et Holly Raiche qui vont nous présenter ce développement SubPro, donc les processus ultérieures. Justine Chew va vous expliquer ce que sont les SubPro – il s’agit de développement de politiques – et nous pouvons avoir besoin de votre aide à ce niveau. Donc Justine, je vous laisse la parole. Je ne veux pas trop en rajouter.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup Joanna. Je suis d’APRALO. Je suis membre individuelle de cette région, Asie-Pacifique. Je suis membre active du CPWG, groupe sur les politiques consolidées. Et on m’a demandé de parler au sujet du développement de ces conseils concernant les politiques puisque j’ai beaucoup travaillé dans ce domaine. Je vais parler de deux points particuliers en rapport avec les procédures ultérieures.

Brièvement, pour les personnes qui ne sont pas au courant de cela, les procédures ultérieures, on parle de SubPro, *Subsequent procedures* en anglais. C’est en ensemble de règles et de procédures qui ont pour but de gérer les nouveaux dossiers de demande qui pourraient arriver s’il y a une nouvelle série de gTLD et de demandes, donc, de noms de domaine. C’est comme cela que nous allons procéder, procédure ultérieure pour cela. Diapositive suivante.

Alors, je vais vous parler aujourd'hui et après avoir écouté Jonathan qui nous a déjà dit beaucoup de choses, je vais parler de choses plus sexy, je ne sais pas, mais je vais faire le maximum pour parler des problèmes existents et des mécanismes qui existent à l'ICANN pour développer véritablement des conseils par rapport aux politiques. Je vais parler de ce groupe de travail qui existe sur les procédures ultérieures pour les nouveaux gTLD. J'ai déjà parlé un petit peu des procédures ultérieures. Vous voyez que nous avons trois points sur l'écran, trois déclarations sur les procédures ultérieures. Je vais me concentrer principalement sur une en particulier et ne pas parler de la troisième parce que la troisième point, c'est sur la piste de travail 5.

Alors, on a vu ce qu'est un commentaires public de l'ICANN, on le sait. Vous avez des liens à ce sujet, vous pouvez en apprendre plus. Donc on poursuit.

Et nous arrivons, Evin en a parlé un petit peu, à cette possibilité d'effectuer des commentaires publics lors des réunions de l'ICANN.

Pourquoi c'est parfois difficile de participer à ces commentaires ? Vous savez, j'ai entendu des personnes dirent qu'ils veulent participer, qu'ils veulent s'engager mais ils ne savent pas vraiment comment s'y prendre. Et mon expérience a

été la suivante. Il faut se lancer. On ne doit pas attendre. Vous aurez beaucoup de chance si vous trouvez un mentor. Mais ce que je vous suggère, c'est de vous y mettre. C'est le mieux. Vous vous forcerez vous-même à participer plutôt que d'avoir quelqu'un qui vous dise de participer.

Moi, je peux vous dire un petit peu comment j'ai procédé par rapport à SubPro pour At-Large, par rapport à ces procédures ultérieures. Il faut avoir un intérêt et de bonnes connaissances déjà, une certaine passion pour un sujet. Parce que nous savons que vous allez rester à la périphérie si vous ne vous spécialisez pas un petit peu. Ce que nous vous conseillons, c'est vraiment de participer et de vous y mettre et de faire l'expérience de parler au nom des intérêts des utilisateurs finaux. Prendre la parole, cela fait partie de notre travail, de notre rôle à At-Large.

Ce que vous pouvez faire également, c'est de vous joindre à un groupe de travail, voir les groupes de travail qui existent. Les groupes de travail AT-Large sont nombreux ; il y a un grand nombre d'entre eux. Ils travaillent de manière simultanée, donc je vous conseillerais de bien comprendre la charte qui définit les groupes de travail et de choisir un groupe de travail qui vous convient, qui convient à vos intérêts, à vos passions. Parce que je peux vous dire que moi, j'ai travaillé à deux groupes de travail pour des PDP et il y en a un que j'ai dû abandonner parce que la

charge de travail était extrêmement importante. Donc choisissez le bon groupe de travail et concentrez-vous sur un groupe de travail.

Pour moi, les procédures ultérieures, cela couvre une telle envergure de sujets; c'est un bon exemple, les procédures ultérieures. Cela peut être très large. Si vous voyez un ou deux thèmes qui vous intéressent plus particulièrement, joignez-vous aux appels, aux conférences téléphoniques qui existent à distance; vous savez quand on débat de certains thèmes en suivant le travail d'At-Large et si un thème vous intéresse, lancez-vous.

Il faut lire, lire beaucoup de documents. Je peux vous dire que si vous ne lisez pas, vous ne passez pas de temps à consulter la documentation, vous allez être perdus. C'est la vérité.

Cela, c'est un petit peu ma bible pour les procédures ultérieures. Cela, c'est l'AGB, donc c'est le contrat, donc ce qui date de 2012. Oui, c'est le guide pour les participants. On utilise beaucoup d'acronymes ici. Là, on utilisait l'acronyme AGB. C'est le guide pour les personnes déposant des dossiers de demande pour obtenir un nom de domaine. C'est ce qui s'est passé en 2012 pour les nouveaux gTLD.

Donc il faut lire, il faut lire et relire parce que si vous voulez être constructifs, participez, vous devez être prêts, vous préparer aux conférences téléphoniques. Moi, j'ai passé du temps en fait à écouter les enregistrements des anciennes conférences qui s'étaient tenues à distance. Vous pouvez les écouter, il y a des enregistrements. Moi, je suis liaison pour les procédures ultérieures à At-Large alors c'est mon travail de me renseigner, d'écouter, de me renseigner, de lire tous ces documents. Et enfin, si vous pouvez trouver un mentor, absolument, c'est très bien. Ce sera très utile.

Donc maintenant, une fois que vous êtes devenu un participant plus régulier, vous devez être prudent ou prudente. Nous sommes tous des bénévoles. Nous nous engageons en temps mais très souvent, on peut s'épuiser véritablement au travail parce qu'il y a un tel engagement en temps. Et peut-être que je suis coupable de cela.

Mais si on s'y met avec plus de personnes à travailler sur les mêmes thèmes, on va pouvoir partager le travail et avoir des petits groupes de travail et se reposer sur les personnes qui ont déjà de bonnes connaissances sur un thème.

Une fois que vous êtes à l'aise, beaucoup plus à l'aise, à ce moment-là, commencez à diriger des débats, des discussions,

essayez de bâtir le consensus et de travailler véritablement à la rédaction de ces avis et de ces conseils.

Beaucoup de travail que je fais, c'est par l'intermédiaire du CPWG, donc ce groupe de travail sur les politiques consolidées. Je crois que c'est important de vous parler des défis à relever et de vous indiquer en quoi consiste de développer ces conseils concernant les politiques de l'ALAC.

Evin en a parlé un petit peu déjà, vous avez mis une infographie avec ce système qui existe. Donc c'est vraiment mettre l'ALAC dans une boîte. Vous voyez, il y a une boîte.

Si je me concentre sur l'ALAC et si je mets cela en contexte avec le groupe de travail CPWG des politiques consolidées, les délibérations qui vont donner terme à une déclaration ou pas ; donc vous avez cette approche de processus et vous allez suivre un processus de ce type. Cela, c'est disponible sur le site web de l'ICANN. Je ne vais pas passer en revue tout cela, vous voyez, c'est une question d'étapes. Je vais plutôt parler de certaines parties de ce processus en rapport avec ce que j'ai fait en rapport avec mon expérience personnelle pour bien visualiser ce que cela signifie.

La première chose que nous avons vue, c'est des commentaires publics ; vous voyez, c'est des commentaires publics donc il va y

avoir des commentaires. Et ils vont être analysés et on doit décider si At-Large doit réagir ou pas, doit produire une déclaration par rapport à un processus de commentaire public.

Donc premièrement, est-ce que c'est nécessaire pour At-Large ? Lorsque je parle de nécessité, est-ce que cela a un impact sur les utilisateurs finaux et les intérêts des utilisateurs finaux des internautes ? Ce n'est pas la peine, si cela n'a pas un impact, cela ne rentre pas dans notre cadre de référence à l'ALAC. On n'a pas besoin en fait de faire une déclaration.

Si la réponse est oui, alors comment ces intérêts des internautes sont-ils impactés, de manière positive ou négative ? Ensuite, on peut créer des politiques qui vont soit renforcer les aspects positifs, soit limiter les aspects négatifs. C'est comme cela que vous allez approcher ces commentaires publics.

Parfois, nous avons un thème qui a un impact très fort. Cela va dépasser simplement la soumission d'une déclaration mais par exemple, nous avons eu des déclarations très importantes de la part de l'ALAC. Si la réponse à la question est non et bien pas la peine de faire une déclaration, pas la peine de trop travailler.

Quelles sont les mécaniques pour ces conseils ? Qui se porte volontaire pour être rédacteur ou rapporteur ? Idéalement, ce sont les personnes qui sont membres de l'At-Large, de la

commission, qui connaissent bien le sujet, qui ont beaucoup d’expertise et qui sont déjà des membres actifs de groupes de travail pertinents qui ont passé du temps à lire beaucoup de documents et d’anciennes déclarations pertinentes également. Cela, je l’ai déjà dit et Evin l’a déjà expliqué. Comprendre exactement les problèmes par rapport aux utilisateurs finaux et qu’est-ce qui est en jeu. Il faut que ce soit de bons communicateurs parce qu’ils doivent présenter des points de vue et ce qui va être la teneur même de la déclaration de l’ALAC.

Ce n’est pas obligatoirement nécessaire mais ils doivent être membres de l’ALAC, nommés par l’ALAC ou des leaders At-Large ou des liaisons. Cela dépend de la charge de travail, mais ils peuvent travailler seuls – cela m’est arrivé – ou bien ils peuvent travailler en petite équipe de rédaction. Pourquoi ? Parce qu’en raison de des attentes qui existent, cela dépend de la charge de travail, s’ils peuvent travailler seuls ou en petite équipe.

Alors, qu’est-ce qu’ils font véritablement ? Comme je l’ai dit, avant de commencer à rédiger, ils doivent identifier les questions qui sont en rapport avec les utilisateurs finaux. Ils doivent définir également des arguments par rapport à ce qui a été soulevé par d’autres communautés et parties de l’ICANN. Ils doivent demander des points de vue de la part des membres de l’At-Large en utilisant le wiki, en utilisant les listes de diffusion,

les appels hebdomadaires, les documents Google. Et ils doivent donc développer des positions, ensuite présenter ces positions, demander un retour sur ces positions et par la même, espérer établir un consensus. Et c'est à ce moment-là qu'ils commencent à rédiger véritablement la déclaration.

Alors, une fois que c'est publié, que se passe-t-il ? Il va y avoir un appel à commentaires. Cela va être relu un petit peu s'il manque quelque chose, s'il y a des problèmes rédactionnels. Et on essaie d'établir un consensus pour déposition qui n'avait pas avant auparavant obtenu un consensus. Alors là, on essaie de parler que d'une seule voix, une déclaration qui soit une déclaration par exemple pas une déclaration qui dise : « Un groupe pourrait ceci et un groupe pourrait faire cela. » C'est plus fort d'avoir une voix unie et d'avoir une seule voix, une seule position, un consensus donc. Vous faites autant de séries que nécessaire, donc vous remettez tout cela, vous vous remettez au travail.

Et je crois que je vais passer maintenant à la deuxième partie. J'allais parler de deux exemples, des études de cas mais je n'ai pas beaucoup de temps pour moi donc je ne vais parler que d'une seule étude de cas. Descendons un petit peu.

Tout cela, c'est les procédures ultérieures. Pour dire que nous avons donc plus de 40 sujets. Attendez, continuez. Deuxième exemple, il y a une page qui indique qu'on arrive au deuxième

exemple. Alors, qu’est-ce que je voulais dire ? Étude de cas 2, il y a plus de 40 sous-thèmes dans les procédures ultérieures, donc vous imaginez l’envergure de cela. Nous avons dû débattre avec notre groupe depuis février 2016. Cela fait presque trois ans. Et en 2018, un petit peu plus tôt cette année, nous avons produit un premier rapport initial et un rapport supplémentaire par rapport au rapport initial et un autre rapport concernant la piste de travail 5. Moi, je vais parler du deuxième rapport.

Donc voilà la page web pour les demandes de commentaires publics initiées par la GNSO. Et une fois qu’un appel est lancé, le personnel d’At-Large va créer une page wiki. Voilà la page wiki que vous avez pour cet appel plus précisément. Et nous pouvons voir que le personnel met toutes les informations pertinentes. Donc cela, c’est un bon endroit pour commencer si vous voulez des informations, un peu d’historique, si vous voulez lire des documents, participer de cette manière au processus At-Large. Voilà, nous avons un petit peu plus de cette page wiki, je vous donne un peu plus de détails là-dessus.

Moi, j’étais la seule rédactrice pour cette déclaration parce qu’il n’y avait que cinq thèmes supplémentaires. Je pouvais gérer cela d’une certaine manière. Et comme je l’ai décrit auparavant, j’ai pris le rapport initial et j’ai sorti les points pertinents qui avaient un impact sur les utilisateurs finaux et sur lesquels je

voulais commenter. Et j'ai créé des présentations sur ces points pour travailler dans le cadre du groupe de travail des politiques consolidées, CPWG.

Voilà, on va poursuivre, on va descendre un petit peu. Donc voilà un exemple. Vous choisissez les principaux points de politiques pour commentaires publics et vous essayez de distiller un petit peu les problèmes au niveau du CPWG.

Et ici, vous avez ce rapport supplémentaire : cinq thèmes comme je l'ai dit, cinq sujets. Comme je l'ai déjà dit, posez-vous la question « Est-ce que cela a un impact sur les utilisateurs finaux ? » On n'a pas parlé de ce qui avait trait au soutien pour les bureaux d'enregistrement parce que cela, ce n'était pas un impact direct sur les utilisateurs finaux. C'était consacré aux bureaux d'enregistrement, donc on n'a pas commenté sur ce thème précisément.

Ensuite, nous avons précisément le travail sur un sujet. Voilà. On creuse un petit peu, on va un petit peu plus loin.

On continue de cette manière. Vous voyez, il faut trouver un équilibre entre fournir suffisamment d'informations qui puissent être digérées parce que vous savez, il y a des gens qui ne vont pas lire totalement les rapports et qui vont dépendre de vous pour répondre à des questions. C'est mon expérience en tout

cas. Donc c'est pour cela que j'ai dû me résoudre à travailler de cette manière.

Suite à la première série de demandes de contribution avec toutes les informations qu'on vous avait envoyées, nous avons rédigé une déclaration. Dans ce cas-là, nous avons utilisé Google Docs pour préparer la déclaration préliminaire. Diapositive suivante. Et après cette première version préliminaire, j'ai dû présenter ce qui avait été accordé. Comme je l'ai dit, on saisit alors la possibilité pour voir s'il était possible de dégager un consensus sur les points qui n'avaient pas été accordés auparavant. Donc voilà ma présentation. Et diapositive suivante.

À partir d'ici, vous pouvez voir que j'avais pu établir ou déterminer le consensus qu'on avait pu atteindre sur certains points. Donc par exemple, pour le premier sujet, celui des enchères, il n'y avait pas de consensus dans la première étape mais pour les sujets verts et oranges, oui, ce qui est très bien. Diapositive suivante.

Voilà ce que j'ai essayé de faire ou essayé de dégager un consensus pour les sujets pour lesquels on n'avait pas pu dégager un consensus. Je l'ai publié. Donc les gens se sont peut-être dits : « Oui, il se pourrait que l'on doive essayer de parvenir à un consensus, de l'adopter ou de faire quelque chose d'autre. » Donc on voyait si les gens étaient d'accord ou pas ou

s'il y avait des ajouts ou des modifications à y apporter. Diapositive suivante.

Pour former ou pour attirer l'attention des gens sur ce que vous essayez de transmettre ou de décider, il est convenable de préparer des schémas. Je vais vous montrer que j'ai essayé de parvenir à une position consensuelle sur ces différents sujets. Après cela, on a rédigé la deuxième version de la déclaration préliminaire, toujours, et par la suite, une déclaration ratifiée, finale qui a été ratifiée par l'ALAC.

Depuis le début de 2018, toutes les grands délibérations de politiques à At-Large ont été faites à travers le CPWG, l'approche étant toujours à peu près la même. On identifie ou on définit la portée et puis on développe ; c'est cela la mécanique.

En général, les consultations publiques sont ouvertes au cours de 40 jours, donc c'est le délai qu'on a. La quantité de rapporteurs va dépendre de la charge de travail et de la quantité de bénévoles et les outils disponibles – j'ai déjà parlé de Google Docs, de la page wiki. Et on a également le soutien du personnel At-large, en particulier d'Evin qui nous aidés avec le processus.

Voilà la fin de la présentation. Merci.

[Applaudissements]

JOANNA KULESZA :

Oui, elle mérite bien des applaudissements, oui. Pour ceux qui veulent plus d’informations, il y a toutes les informations et la présentation disponibles en ligne. Si vous ne la trouvez pas, on vous l’enverra. C’était une bonne explication de la manière d’élaborer des politiques à l’At-Large et c’est Justine qui s’en connaît bien, qui a de l’expérience personnelle et c’est pourquoi c’était utile.

J’essaie de ne pas vous presser, mais il nous reste une demi-heure. On a pris un petit peu de retard, donc je vous demanderais d’essayer de faire une présentation d’entre 15 et 20 minutes pour avoir l’occasion de discuter après. Je sais qu’il y a des questions qui sont posées dans la salle de Zoom et dans la salle. Je voudrais d’abord donner la parole à Holly pour qu’elle fasse sa présentation. Oui, c’est noté, j’ai une liste d’intervenants, je vois les questions qui arrivent. Je suis contente de voir qu’il y a des questions qui sont posées mais je voudrais d’abord que l’on fasse les présentations, ce qui nous donne une idée des processus d’élaboration de politiques à At-Large qu’Holly connaît personnellement également, et puis on passera aux questions. Merci.

HOLLY RAICHE :

Merci. Je pense que c’est ma présentation. Est-ce qu’on peut voir la diapositive suivante ? D’accord.

J’ai choisi la concurrence, la confiance des consommateurs et le choix des consommateurs parce que beaucoup de questions que nous avons traitées et dont nous nous occupons toujours datent depuis un certain temps – et Jonathan s’en souviendra sans doute. On a travaillé ensemble dans d’autres groupes de travail. Mais c’est la manière de regarder un peu en arrière, de dire : « On a beaucoup parlé. Il faudrait se rappeler de ce qu’on a dit parce que si on commence à travailler sur l’élaboration de politiques, on ne repart pas à zéro. » On a déjà élaboré beaucoup de déclarations de politiques auparavant. Diapositive suivante.

Donc ce qu’on fait est de voir ce qui a été fait auparavant. Je consacrerai un moment à cela parce qu’il s’agit d’un processus. C’est ce que nous faisons. Une partie de ce travail est fait par Evin. Evin, merci de l’avoir présenté. Elle a montré la page wiki, la révision des commentaires publics. La décision par rapport aux déclarations de l’ALAC vient du CPWG. Lorsque les gens ont consulté le matériel, qu’ils ont lu le document, y ont réfléchi et y ont discuté, on décide de faire un commentaire ou pas. Si oui, on

discute de ce qu'on veut mettre dans le commentaire et on désigne un rapporteur.

Ce rapporteur sera la personne qui s'occupera de rédiger le travail de base. On identifie la problématique. Moi, j'étais rapporteur moi-même, donc j'ai identifié les questions, de quoi il fallait parler, ce qu'il fallait mettre dans la déclaration. Et cela ne veut pas dire que les autres ne devaient pas lire les documents disponibles et faire ce travail eux-mêmes et décider. Il y a eu d'ailleurs beaucoup de réunions du CPWG et Jonathan a suivi un processus que j'ai beaucoup apprécié qui était de présenter quelques puces et d'en discuter. Et c'était le début du processus. C'est comme cela qu'on a démarré notre travail.

C'est ce qu'on a fait maintenant. Ce n'était pas toujours le cas mais maintenant, c'est ce qu'on a suivi. On reçoit des commentaires, on fait un peu de rédaction. Justine a bien expliqué comment on s'occupe de peaufiner les documents, on en discute, on vote. Vous avez vu de quoi cela a l'air dans les diapositives de Justine. On ratifie et puis on présente le commentaire public. Voilà donc le processus.

Dans cette autre diapositive, je suis tout à fait pour ce que disait Justine. Qu'est-ce qu'on fait ? On commence par lire, lire et lire. Il y a toujours des documents qu'il faudrait que vous lisiez, au moins. Il y a des documents de contexte. Si vous connaissez le

processus d'élaboration de politiques, vous saurez que le personnel prépare un rapport thématique. En général pour les processus d'élaboration de politiques de la GNSO, il y aura des liens pour des documents de contexte sur le site web, des documents qu'il faudrait que vous lisiez, que vous devriez lire. Et d'ailleurs, il faudrait qu'on discute du processus d'élaboration de politiques parce qu'il comprend deux parties, non pas seulement une.

Récemment, on avait un groupe de travail qui a été créé pour cela exclusivement. Donc c'est là qu'on définit ce qu'on compte faire dans le groupe de travail lui-même. Et je souligne, il faut que vous écoutiez l'expérience de Jonathan au sein de ce groupe-là.

Si vous participez à travers l'ALAC, vous pourrez vous rendre à la page de politiques de l'ALAC et vous trouverez tous les documents de contexte et tout ce qu'il faut consulter, ce qu'il faut lire pour savoir ce qu'il faut savoir. J'en remercie Evin parce que l'ALAC a beaucoup manifesté son avis dans le passé. Et il faut soit que l'on reflète ce qui a déjà été dit ou trouver une bonne raison pour dire: « On a eu tort. » Mais il faut voir les déclarations de politiques du passé, voir ce qui a déjà été dit et puis décider de si on veut dire la même chose ou pas.

Quelles sont les problématiques ? C’est cela le processus qu’on suit. On définit les problèmes, on en discute, quel est leur impact sur les utilisateurs finaux, c’est cela qui nous intéresse. À la fin de la discussion, est-il nécessaire de faire une déclaration ou pas. Après, un rapporteur va rédiger une déclaration en fonction des commentaires et des problématiques qu’on a identifiées et quel est notre avis. Voilà le processus qu’on suit. C’est pour dire, Justine avait tout bien expliqué, elle avait tout à fait raison. Mais le but de ce que je dis ici était de renforcer son message.

Voici le sujet que j’ai choisi comme étude de cas. C’est un sujet particulier sur lequel on a fait des commentaires qui était le précurseur du PDP consacré aux séries pour des procédures ultérieures de nouveaux gTLD. Donc on a beaucoup lu, beaucoup répondu à l’équipe de travail de concurrence, de confiance des consommateurs et du choix des consommateurs, des sujets qui ont déjà été abordés auparavant mais qui n’ont pas été résolus. Donc il ne faut pas perdre de vue ce qui a été fait auparavant.

Au départ, le début de processus en général est déclenché par la GNSO. Oui. Or, ici dans ce cas-là, c’était déclenché par l’affirmation d’engagement qui était un accord entre l’ICANN et la NTIA qui gérait avant l’IANA. Et une partie de l’accord, c’était

contenu dans le contrat dans la clause 9.3, était que le préambule reconnaissait que l'ICANN allait évoluer et s'engager à... Quoi faire ? C'était à promouvoir la concurrence, le choix et la confiance des consommateurs avec l'introduction des nouveaux gTLD. Et on disait que cela serait abordé de manière appropriée avant la mise en œuvre – je l'ai mis encore parce que cela, c'est important – et que l'ICANN organiserait une révision qui est en cours, il y en a également d'autres, qui examinera la mesure dans laquelle l'introduction ou l'expansion du système de gTLD a promu la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs. Si vous voulez, c'était le mandat du PDP qui était censé se pencher dessus. C'est la mission qu'on leur a confiée. Et on n'a pas en fait repris toutes les recommandations.

On a ici une capture d'écran qui montre par où commencer pour trouver des documents. Il faut se rendre à la page de l'ICANN, on saisit le nom et vous trouverez les documents de contexte qu'il faut voir. Dans ce cas-là, comme vous verrez, il y a tous les documents de contexte et c'est par là qu'il faut commencer avec les recherches de documents. Ici, vous verrez la page que montrait Evin tout à l'heure.

Dans notre page de politiques, nous avons désormais des fonctions très pratiques qui permettent de voir la liste des commentaires mais à gauche, on a une liste des commentaires

qui ont déjà été présentés et il y a également une fonction de recherche. Malheureusement quand vous voyez la liste de sujets, Ariel n'a pas pensé à inclure la concurrence, le choix et la confiance des consommateurs mais il est toutefois possible de saisir ce texte dans le champ de recherche et de trouver tous ces commentaires et tous ces avis. Deuxièmement, il faut se rendre à ce site web-là et faire ce que je viens de dire. Diapositive suivante.

Il y avait trois rapports sur ce sujet particulier qui résultaient du contrat entre l'ICANN et la NTIA qui était le résultat de l'affirmation d'engagement dont le premier date de mars 2017. Et d'ailleurs, il y a eu beaucoup de travail préalable. Je m'étais dit que je n'aurais pas le temps de le présenter mais pour commencer, on a d'abord dû développer des mesures, comment mesurer la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs.

Nous avons consacré beaucoup de temps pour ce faire à l'ALAC, nous avons trouvé des suggestions que Jonathan pourra ou pas expliquer. Il y avait beaucoup de mesures mais il n'est pas toujours facile de mesurer certains de ces aspects. Donc si vous voyez le texte des mesures, vous comprendrez qu'on n'était pas à l'aise avec l'efficacité de ces mesures. Je ne les ai pas incluses

ici pour cette raison mais c'était la partie du travail avant de passer aux rapports.

Il n'est point possible que j'énumère toutes les recommandations. D'ailleurs, le rapport initial du groupe de travail avait une soixantaine de recommandations qui portaient sur ces points principaux.

D'abord, on demandait de meilleures données, des données qui portent sur la concurrence effective qu'il y a, deux autres catégories thématiques dont la question de si les nouveaux gTLD sont utilisés ou pas, s'ils sont utilisés pour les enregistrer et les laisser à plus tard. Lorsqu'on accède à ces sites web, y a-t-il du contenu ou pas ? Il y avait également des questions liées à la politique, certaines desquelles je montrerai dans cette autre diapositive. Non, n'avancez pas, je les montrerai tout à l'heure. Il y avait la question des réformes qui étaient liées à la transparence, il y a la collecte de données. Et d'ailleurs, on parlait des données qui devraient être collectées et qui ne sont pas disponibles. Voilà les grandes catégories des recommandations.

Et puis on manifestait des inquiétudes par rapport au fait que le service de conformité contractuelle de l'ICANN ne publiait pas les bonnes données pour vérifier si la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs étaient tel qu'il devrait être.

Nous avons consulté le rapport et bien que vous pourriez dire : « Pourquoi la concurrence nous intéresserait-elle ? », on a vu que cela avait un impact sur les utilisateurs finaux ; c'est pour cela. Et notre inquiétude principale était de savoir comment définir la confiance des consommateurs. C'est une question qui était soulevée dans le rapport en lui-même comme une question difficile à répondre. Il y avait des mesures mais on n'était pas persuadés qu'elles soient suffisamment performantes. Finalement, on a dû s'occuper de ce qu'on entendait dire par confiance des consommateurs.

Les noms de domaine qui sont enregistrés mais pas utilisés, très fréquemment, venaient de la région de l'Asie. Puisqu'il y avait beaucoup de nouveaux gTLD qui avaient été enregistrés pour les utiliser plus tard, on soupçonnait que c'était pour les utiliser en tant qu'actifs, comme investissements, dans beaucoup de cas mais pas toujours. Mais en tout cas, les nouveaux gTLD était une question à considérer parce que souvent, il n'y avait rien, il y avait les publicités ou même un comportement criminel.

On manquait également de données sur la confusion des consommateurs, c'est-à-dire qu'est-ce que c'est qu'un nouveau gTLD. Et dans la page 65 à peu près, il y a un paragraphe qui dit que les consommateurs s'attendent à ce qu'il y ait un rapport entre le nouveau nom et le contenu du site web, ce qui a suscité

beaucoup de discussions par rapport aux engagements d’intérêt public, autrement connus comme PIC, c’est-à-dire à quoi s’engage le fournisseur du nouveau gTLD.

Deux minutes ? D’accord.

Et ces PIC, ces engagements d’intérêt public, sont toujours un problème. On discutait de candidats de l’hémisphère sud, il n’y en avait pas beaucoup, donc on a soutenu la recommandation de faire une recherche plus poussée sur les noms de domaine qui étaient enregistrés pour les remettre à plus tard pour avoir plus d’informations sur le choix et la confiance des consommateurs et pour faire des recommandations sur les engagements d’intérêt public. Diapositive suivante s’il vous plaît.

Dans le rapport, on avait de nouveaux chapitres ou de nouveaux titres sur lesquels nous avons également formulé des commentaires sur le besoin de faire des recherches plus rigoureuses sur les noms de domaine remis à plus tard, ou *parked*. Il y avait également plus de mesures conseillées pour affronter l’utilisation malveillante du DNS, y compris les amendements au RA et d’autres mesures pour les questions liées aux marques déposées, aux domaines *parked*. Il y a eu des négociations avec les signataires de RAA pour éviter l’utilisation systémique de certains bureaux d’enregistrement pour

commettre des actes malveillants du DNS. Et puis on demandait que les informations du WHOIS énumèrent publiquement les revendeurs associés aux bureaux d'enregistrement pour pouvoir bien identifier qui était les coupables habituels de cette utilisation malveillante.

Voilà une nouvelle section. Nous avons répondu à ces recommandations que nous soutenions. Nous avons soutenu plus particulièrement les abus du DNS, les utilisations malveillantes du DNS, des informations sur le WHOIS. Et enfin le rapport final – je ne vais pas rentrer dans le détail des toutes les recommandations – il y avait 66 recommandations. Mais ce qui nous intéressait plus particulièrement, c'était ce que j'ai dit auparavant. Et donc nous sommes tombés d'accord là-dessus. Nous avons soutenu les recommandations suivantes sur les analyses basées sur plus de données, des recommandations concernant le choix des consommateurs. Évidemment, il fallait attendre les conclusions de l'ICANN soient finies par rapport au RGPD. Donc des recommandations sur la confiance des consommateurs, sur des protections. C'est donc très complexe. S'il y a des procédures ultérieures pour de nouvelles séries de nouveaux gTLD, je crois qu'il faudra revenir et lire ces rapports.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Holly. Donc on a 15 minutes pour les questions, très bien. Merci beaucoup pour toutes ces présentations extrêmement informatives.

L'objectif de cet exercice, c'est de vous faire participer plus. J'espère que cela vous a été utile. Si vous avez des questions, si vous voulez nous parler directement, venez nous voir mais cela, c'est comme cela que nous développons les politiques à l'At-Large. Et c'est complexe. Il y a des personnes qui lisent beaucoup et qui font beaucoup de travail.

Mais le deuxième objectif de cet exercice, c'est d'être dans un cadre de transparence efficace. Donc pour les nouveaux venus, peut-être que cela vous paraît très complexe, mais c'est comme cela que nous travaillons en groupe. On s'assoit autour d'une table, on lit beaucoup de documents et on développe des documents, des déclarations. Et il y a une déclaration finale sur laquelle on vote. C'est comme cela que l'on travaille.

Si vous voulez travailler avec nous, trouvez un thème qui vous intéresse et contactez-nous pour que l'on puisse ensemble se mettre au travail.

J'ai une courte liste. Sébastien a levé la main, je crois que Sébastien voulait prendre la parole. Je l'ai vu sur Zoom. J'ai vu John et une personne au fond de la salle également voulant

prendre la parole. Nous avons 15 minutes, donc je suis sûre que d’autres personnes voudront prendre la parole. Oui, Eduardo, je vous donnerai la parole tout à l’heure également. Sébastien, va la parole si vous le désirez. On limite les interventions à deux minutes seulement. Je suis désolée, nous avons commencé un petit peu en retard, c’est ma responsabilité, mais je veux entendre ce que vous avez à dire.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci. En français s’il vous plaît.

Ce n’est jamais votre faute madame la présidente mais celle des présentateurs.

Je voulais juste faire une précision. Quand Justine a montré le gros cahier qu’elle avait, quand Justine a montré le gros cahier qu’elle avait... Il faut que vous sachiez qu’il y a des versions dans des langues étrangères mais que ce n’est pas la version finale du document qui a été traduit. Donc si vous voulez avoir un document juste, c’est seulement la version anglaise qui fait foi, non seulement parce qu’elle fait foi légalement mais aussi parce que c’est la dernière. Les autres ont été traduits six mois plus tôt. Donc si vous lisez quelque chose, ne lisez qu’en anglais malheureusement.

JOANNA KULESZA : Merci de ce commentaire, Sébastien. Nous pensons en effet à cela, faire en sorte que cela devienne un document ICANN Learn. Ce serait extraordinaire d’avoir ce cours, cette présentation en langues étrangères ; ce serait absolument parfait.

Maintenant, John, à vous la parole.

JOHN LPARISE : Merci. Levez la main si vous avez déjà été rédacteur, si vous avez déjà rédigé ce type de document. Pour ceux qui n’ont pas encore levé la main et qui s’intéressent aux politiques, et bien allez parler à ces personnes qui ont levé la main, allez leur parler, parlez aux membres du personnel également, dites-leur que vous êtes intéressé par le développement de politiques. Moi, je suis vice-président pour le développement de politiques. Participez, trouvez quelqu'un qui est déjà bien au courant, donnez votre nom au personnel, ils vous mettrons en contact avec des personnes.

Deuxièmement, je voulais prendre une note rapide du commentaire de Holly. Demain, il y aura une séance sur la conformité. Cela est en rapport avec le travail qui a déjà été effectué. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup John de vous encouragements. On a besoin de plus de participation. Je suis tout à fait d'accord avec cela.

Monsieur, allez-y, vous avez une question ; allez-y et utilisez un micro à la table.

ABDULKARIM OLOYEDE : Merci beaucoup. Tout d'abord, je voulais remercier les deux présentateurs pour ces excellentes présentations. J'ai quatre questions et un commentaire.

Je voudrais revenir à la diapositive 11 et confirmer qu'il s'agit bien d'une procédure, d'un processus. Et à la diapositive 13, je voulais savoir qui détermine ces critères et qui évalue ces critères.

Ensuite, vous devez démontrer ces critères avant de devenir rédacteur vous avez dit, et j'ai une question à ce sujet. Combien de temps cela prend pour que quelqu'un devienne rédacteur ou rédactrice ?

Ma dernière question, vous avez mentionné le fait que c'est un processus bénévole, on se porte volontaire. Donc quand est-ce que l'on répond aux critères de la diapositive 13 ?

Enfin, petit commentaire, c'est ma propre expérience. Moi, j'ai déjà été rédacteur, c'est un aspect important de notre travail à

l'At-Large. Et j'aimerais dire aux nouveaux venus que ce n'est pas facile, c'est un processus qui est transparent mais parfois, c'est opaque je dois dire. Il faut être prudent lorsque l'on encourage les nouveaux venus à participer. Mon expérience a été que le processus parfois était très opaque et qu'on ne respectait pas les règles. Et il y a des moments où, selon votre point de vue, on va vous influencer pour que vous n'ayez pas droit au chapitre et à la parole.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup Abdulkarim. Là, vous avez noté quelques inquiétudes. Vous avez parlé de la diapositive 13. C'était pour Holly ou pour Justine ?

ABDULKARIM OLOYEDE : Pour la présentation de Justine.

JOANNA KULESZA : On va revenir sur cette diapositive 13. Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires ou réponses ? Donc je vais laisser les présentateurs couvrir les réponses. Qui définit le processus ? Comment le processus reste transparent ? Et combien de temps il faut pour devenir un rédacteur ?

On m'a déléguée pour essayer de répondre à votre question figurez-vous. Donc cela peut être instantané. Vous déposez votre demande et on vous fait confiance, vous faites votre travail. C'est le même processus dans tout l'ICANN. Dans toute unité constitutive, on essaie de trouver des bons rédacteurs et cela va vite. On vous fait confiance.

En ce qui concerne le processus, c'est basé sur le consensus.

Holly voulait dire quelques mots. Allez-y, Holly.

HOLLY RAICHE :

Je serais prudente en disant que pour devenir rédacteur ou rédactrice, il faut avoir bien contribué à la discussion, bien comprendre la discussion et le thème. Je ne veux pas décourager les gens mais je crois qu'il faut déjà être bien engagé dans le processus. Le mieux, c'est que vous participez aux appels tout d'abord, vous commencez à contribuer par vos commentaires lors des appels et ensuite, vous serez désigné un rédacteur si on cherche toujours de nouveaux rédacteurs. Si vous êtes actifs, si vous avez contribué, très bien mais ce que je veux dire, c'est que dès le début, si vous ne l'avez jamais fait, c'est difficile. On est toujours prêts à vous aider mais c'est quand même assez complexe. Il faut être déjà bien informés.

JOANNA KULESZA : Je crois que Cheryl veut dire quelques mots. Mais nous avons tout d'abord, Jonathan Zuck au micro.

JONATHAN ZUCK : Nous essayons de peaufiner un petit peu ce processus de développement de politiques en plus du groupe de travail sur les politiques consolidées. Et nous essayons d'incorporer... Vous savez, on essayait d'identifier toujours les rapporteurs et les rédacteurs. On essayait d'évaluer les implications pour les utilisateurs finaux et on essayait de donner des points, des méthodes. Une fois qu'on était d'accord sur un point, alors là, on demandait à quelqu'un de mettre cela sur le papier, de rédiger. C'est un petit peu le processus qu'on utilisait.

Mais avec la séance de John, nous avons essayé de trouver différents canaux pour travailler un petit peu différemment, faire passer les messages par les RALO et les ALS et qu'il y ait une remontée pour obtenir des points provenant des RALO, des ALS et à ce moment-là, écrire la prose.

Donc je crois que ce qu'il y a de plus important, c'est la participation et c'est en amont. C'est d'avoir une participation forte aux débats, de définir les messages essentiels que l'on veut faire passer. C'est là où le travail difficile est à faire, c'est là où on lit beaucoup de choses, où on s'informe de différents points de

vue et où on essaie parfois d'influencer le groupe pour avoir un point de vue commun, un consensus.

JOANNA KULESZA : J'aimerais que Cheryl prenne la parole.

CHERYL LANGDON-ORR : Pour revenir à Abdulkarim.

ABDULKARIM OLOYEDE : ICANN est supposé avoir un modèle ascendant. Donc si vous changez le processus, cela doit être ascendant, pas descendant.

CHERYL LANGDON-ORR : Mais on est assis en bas de l'échelle. Si on change quelque chose dans notre processus, je crois que cela commence en effet avec un modèle ascendant ici-même. Ici-même, c'est là où on fait véritablement le travail, où on met tout à l'œuvre à l'ALAC. On est le comité consultatif pour le développement de politiques. Donc c'est là où tout commence et où tout va remonter à partir d'ici. Soyons bien clairs à ce niveau.

Je crois que Jonathan dit quelque chose d'important, le concept maintenant est en mutation. Je suis d'accord, nous essayons d'améliorer cela, nous avons travaillé à un groupe de travail de

politiques consolidées. Je crois que c'est une version améliorée, un meilleur processus, plus solide.

En ce qui concerne les rédacteurs, plusieurs rédacteurs, pas une seule personne qui rédige beaucoup parce que c'est peut-être un petit peu plus un rôle de secrétaire ; noter efficacement ce que le groupe dit, les discussions du groupe, les points de vue, vous prenez des notes et vous faites ensuite une ébauche de document qui montre bien ce que pense le groupe. Et on se retrouve et on travaille un petit peu au texte. Donc ce n'est pas véritablement un rapporteur comme on le dit aux Nations unies, non. C'est quelqu'un d'essentiel au processus, oui, mais c'est quelqu'un, comme l'a dit Jonathan, qui travaille un petit peu différemment, à certains moments. Ce n'est pas la voix d'une ou deux personnes qui sont mises sur un tableau ; non, ce n'est pas cela. On ne vote pas sur les points de vue d'une ou deux personnes qui seraient des rédacteurs. Ce n'est pas du tout comme cela que cela fonctionne.

Lorsque l'on travaille avec le CPWG, groupe de travail des politiques consolidées, nous avons ce que nous avons entendu, nous avons la manière de le présenter et nous réfléchissons à tous les points de vue, comme l'a expliqué Justine, avec les procédures ultérieures ; c'est un très bon exemple et c'est un

bon exemple pour des formations. Donc il faut absolument que l'on forme les rédacteurs, qu'on les forme beaucoup mieux.

JOANNA KULESZA : Eduardo et Jonathan. Maintenant, on va passer à une minute parce qu'on n'a vraiment plus beaucoup de temps, trois minutes uniquement. Alors question ou commentaires, Eduardo, allez-y.

EDUARDO DIAZ : Très bien. Mais s'il y a un processus en place, quand l'on fait des conseils directement au Conseil d'Administration, est-ce que nous allons utiliser le même processus ? Comment cela va se passer ?

JOANNA KULESZA : Oui, c'est une question pour Jonathan. Allez-y.

JONATHAN ZUCK : C'est un processus très similaire. On ne fait pas de conseils très fréquemment parce que comme le GAC, c'est beaucoup moins efficace si on attend très tard, si on attend la fin du processus. On le fait de temps en temps et le processus est très similaire par rapport au Conseil d'Administration.

JOANNA KULESZA : Merci beaucoup. Une minute. Amrita, vous serez la dernière personne à prendre la parole sinon, on sera encore là vendredi.

AMRITA CHOUDHURY : Merci. J'ai écouté Holly et Cheryl. Pour les nouveaux venus, c'est très intimidant d'être rédacteur ou rédactrice. Donc si quelqu'un est très intéressé par cela, d'être observateur ou observatrice et de faire des commentaires, c'est très bien. Si on est intéressé, on peut partager un paragraphe sur quelque chose, quelque chose de court et on peut être aidé par des personnes qui ont plus d'ancienneté. Je crois qu'à l'avenir, cela peut être comme cela qu'on peut procéder. Cela peut être très utile parce que moi, je serais très intimidée d'être tout de suite une rédactrice.

JOANNA KULESZA : Joignez-vous au groupe de travail des politiques consolidées. Holly va conclure. Merci beaucoup.

HOLLY RAICHE : J'espère ne pas être intimidante, ce n'est pas l'objectif. C'est de dire c'est beaucoup de travail mais si cela vous intéresse vraiment, cela vaut tout à fait la peine. Et participez s'il vous plaît. Nous avons tous commencé quelque part et au départ, on n'est pas très bon dans ce qu'on fait. Donc il faut se lancer. On

ne veut pas que les personnes se sentent mal à l’aise, qu’elles ne soient pas en mesure de le faire. Non, il faut que ces personnes soient en confiance puisqu’on est là pour vous aider également.

JOANNA KULESZA : Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Je ne veux pas avoir le dernier mot, mais regardez ce gros classeur. Cela m’a fait peur. J’étais intimidé par cela. La vérité, c’est qu’on n’a pas besoin de lire tout ce document pour participer sur les procédures ultérieures au groupe de travail parce qu’il y a beaucoup de petits groupes de travail qui sont plus gérables. Et vous pouvez vous concentrer sur un sous-thème par exemple. C’est comme cela qu’on fait au CPWG. Vous écoutez des appels, vous vous concentrez à un point précis, à un aspect de la problématique. Et plus tard, si quelqu’un devient rédacteur et bien oui, vous pouvez commencer par un paragraphe. Ce n’est pas de n’avoir jamais entendu parlé de l’ICANN à lire et analyser des documents comme cela. Il faut voir les choses un petit peu différemment. Il faut écouter les appels, se lancer dans la conversation sur des points qui vous intéressent, écrire des paragraphes, un courriel ; commencez

comme cela et travaillez dans les groupes de travail qui existent, y participer.

At-Large se spécialise de plus en plus. Plus vous vous spécialisez, mieux c’est et plus la communication sera renforcée.

JOANNA KULESZA : Très bien. Merci beaucoup de votre attention et n’hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

HEIDI ULLRICH : Je vais simplement annoncer les prochaines réunions. Dernière réunion de la journée pour At-Large...

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]